Nations Unies

A S S E M B L E E G E N E R A L E

QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

18e SEANCE PLENIERE

Mercredi 6 octobre 1993
à 10 heures

NEW YORK

Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Point 9 de l'ordre du jour *(suite)*

Débat général

M. Kijiner (Iles Marshall) *(interprétation de l'anglais)* :

Au nom du peuple et du Gouvernement de la République des Iles Marshall, je félicite cordialement l'Ambassadeur Samuel Insanally de son élection à la présidence de ce qui promet d'être une session historique de l'Assemblée générale. Je tiens également à exprimer la profonde reconnaissance de mon pays à son prédécesseur, M. Stoyan Ganev, ex-Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, qui a admirablement dirigé les travaux de l'Assemblée pendant une période de changements sans précédent.

Nous sommes réunis ici à un tournant décisif de l'histoire de l'humanité caractérisé par de nombreux changements. Peu d'entre nous auraient pensé pouvoir assister de leur vivant à l'effondrement du mur de Berlin, à une poignée de main entre les dirigeants d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine, à la séparation pacifique de l'Erythrée et de l'Ethiopie après des décennies de guerre, ou encore à la transition vers un gouvernement vraiment représentatif de son peuple en Afrique du Sud. Le climat international qui règne à l'heure actuelle donne des raisons d'être optimiste quant au règlement pacifique des problèmes de notre temps. Mais, en même temps qu'il assiste à ces triomphes de l'esprit humain, notre monde est confronté à de nouveaux problèmes, tels que les tragédies dont la Bosnie-Herzégovine et la Somalie sont le théâtre.

Le nouvel ordre exigera des changements radicaux dans l'attitude et la manière de penser des nations et de toute l'humanité. Finies les divisions clairement définies de conflits entre superpuissances. A leur place, d'innombrables problèmes, réprimés pendant la guerre froide, et qui refont surface aujourd'hui. L'affrontement Est-Ouest a cédé la place à des problèmes plus complexes, dont la solution n'est guère apparente. Il n'est pas facile de contenir les manifestations extrêmes du nationalisme ethnique et religieux ou de promouvoir les droits de l'homme et le développement durable. Pourtant, il est apparu ces derniers mois, que même les problèmes les plus insolubles pouvaient donner lieu à des progrès réels. Au lieu de nous tourmenter, nous devrions tirer parti de la diversité de vues représentée dans cette enceinte et prendre exemple sur ceux qui ont consacré leur vie à la lutte pour instaurer la paix dans le monde.

Les milliards d'êtres humains qui peuplent le monde se tournent de plus en plus vers l'Organisation des Nations Unies à la recherche de solutions. Toutefois, étant donné sa structure et son financement actuels, l'Organisation ne peut, à elle seule, faire face à l'ampleur et à la gravité des nombreux problèmes auxquels elle est confrontée. A notre avis, l'Organisation doit faire l'objet d'une réévaluation approfondie afin d'en garantir l'efficacité face à des réalités nouvelles. Nous appuyons la création d'un poste d'inspecteur général et continuerons d'étudier les différentes propositions concernant l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité.

Fiers de notre qualité de Membre de cette organisation, nous applaudissons à ses succès et sommes attristés par les quelques revers qu'elle a subis. Le peuple des Iles Marshall déplore le décès de membres de missions de maintien de la paix des Nations Unies qui ont mis leur courage au service du maintien de la paix et de l'assistance aux personnes en danger.

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication,* au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.
Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.18
27 octobre 1993

FRANCAIS

93-86771 (F)

Qu'il me soit permis d'évoquer un instant la situation particulière des nations insulaires. Les limites géographiques des îles et leur absence de ressources naturelles, que de plus grandes nations pourraient considérer comme des obstacles insurmontables, constituent pour nous, par la force des choses, des défis à surmonter. Tout au long de leur histoire, les îliens ont fait preuve d'un remarquable sens de l'innovation et de l'adaptation, qui leur a permis de faire face à de nombreuses catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Notre peuple, nos modes de vie n'ont pas été entamés par les horreurs des armes modernes que les habitants des Iles Marshall ont subies pendant les essais nucléaires. Malgré la fin de la course aux armements entre les superpuissances, le monde continue d'être confronté aux graves dangers des essais nucléaires, de la prolifération nucléaire ainsi que de la production, du transport et de l'entreposage de matières nucléaires. Les Iles Marshall auront toujours un intérêt particulier au démantèlement des armes nucléaires, car de nombreux Marshallais ne peuvent toujours pas retourner dans leur patrie ancestrale.

En tant que survivants de cet héritage, nous nous sommes vivement félicités du moratoire sur les essais nucléaires. Nous avons été vraiment désolés d'apprendre que ce moratoire a été rompu par l'une des puissances nucléaires, et nous exhortons les autres à ne pas suivre cet exemple. Je voudrais ajouter la voix de mon gouvernement à celles qui ont demandé des négociations sur un traité d'interdiction complète, durable et efficace des essais nucléaires, devant bénéficier d'une adhésion universelle. La population des Iles Marshall souhaite que personne n'ait à subir les épreuves et les dommages matériels que nous avons connus. Nous prions pour l'avènement d'un monde libéré des essais nucléaires et nous avons l'intention de participer activement aux mesures qui aboutiront à un tel traité.

Nous sommes fiers d'avoir été, à Paris, plus tôt cette année, l'un des premiers signataires de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous ferons de notre mieux pour contribuer à l'abolition de cette classe immorale d'armes et nous félicitons les si nombreuses personnes qui ont investi tant d'efforts dans l'élaboration de la Convention.

La manière la plus efficace peut-être d'éviter les graves conséquences des armes nucléaires consiste à attaquer le problème à sa source en interdisant la fabrication du plutonium destiné aux armes. C'est pourquoi nous nous proposons de travailler sur un traité dans ce sens et nous félicitons les Etats-Unis et les autres d'avoir pris l'initiative à cet égard.

Les îles du Pacifique sont particulièrement vulnérables au danger que représente le transport de matières nucléaires. Nous espérons que ces transports cesseront. S'ils doivent persister, les Etats responsables devront prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des Etats situés le long des routes maritimes et en haute mer.

Toute l'humanité a été choquée par la brutalité des conflits nationalistes et ethniques qui font rage partout dans le monde. La possibilité d'introduire les armes nucléaires dans ces différends est une menace pour la paix et la sécurité du monde et dresse le spectre de la mort et des souffrances dans des proportions inconnues jusqu'ici. Mon gouvernement continuera d'appuyer tous les efforts en vue de limiter la propagation des armes nucléaires.

Les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine des garanties nucléaires méritent des éloges particuliers. Je suis heureux de vous annoncer que, la semaine dernière, les Iles Marshall ont été acceptées comme membre de l'AIEA, et nous sommes impatients de participer aux travaux de l'Agence. Nous sommes certains que la vaste expérience de l'Agence dans le domaine de la protection contre les radiations permettra de faire la lumière sur cette question et, en même temps, de trouver des traitements médicaux pour le grand nombre d'habitants des Iles Marshall qui souffrent de nombreuses maladies cancéreuses résultant des essais nucléaires.

Mon gouvernement se félicite vivement de l'attention accrue que la communauté mondiale accorde aux droits de l'homme et aux institutions démocratiques. Encore qu'elle n'ait pas tout à fait répondu à nos espérances, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue cette année est une date importante dans les efforts visant à protéger les droits des personnes et des secteurs vulnérables de la société. Et ce qui est peut-être plus important encore, c'est que la Déclaration et le Programme d'action de Vienne ont nettement démontré que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales peut coexister avec la diversité culturelle.

Pour importante que soit la Déclaration de Vienne, elle perd tout son sens si elle ne s'accompagne pas des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre. Voilà pourquoi nous continuons à appuyer fermement les efforts en vue de créer un poste de haut commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, et un autre de rapporteur spécial pour les droits des femmes, et nous continuerons à étudier les propositions portant sur une cour internationale dont la juridiction lui permettrait de se saisir de cas de violation des droits de l'homme.

Les enfants d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain. Dans cet esprit, nous devons veiller à ce que nos enfants soient bien préparés à reprendre le flambeau qui leur sera

transmis. Pendant des décennies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fait progresser cet objectif avec détermination, et nous sommes particulièrement reconnaissants de l'aide qu'il a apportée aux enfants de notre pays. Nous sommes fiers d'avoir récemment ratifié la Convention sur les droits de l'enfant, et nous encourageons les autres à faire de même pour que le monde réalise l'objectif qu'a fixé l'UNICEF : une adhésion universelle d'ici à l'an 2000.

Les Iles Marshall possèdent une beauté naturelle et un riche patrimoine culturel. Les possibilités de développement de nos îles résident dans la préservation d'un environnement fragile. Parce que notre superficie terrestre est très limitée, nous la traitons avec le plus grand respect et nous la défendons de notre mieux.

En raison de la faible superficie de nos atolls, nous devons faire face à des contraintes en matière d'agriculture et de développement industriel. A mesure que s'accentue la pression exercée par une population grandissante, nos ressources sont de plus en plus mises à contribution. Malheureusement, nous devons de plus en plus compter sur des importations pour répondre aux besoins fondamentaux des habitants.

Les longues distances qui séparent les marchés de nombreuses îles entraînent des coûts de transport particulièrement élevés. Dans notre cas, nous sommes à près de 2 000 miles du marché le plus proche pour écouler nos produits. En conséquence, les frais de transport font monter le prix des produits à des niveaux qui, souvent, ne permettent aucune concurrence. Et même pour les produits compétitifs, des barrières commerciales restrictives viennent encore limiter notre accès au marché. Nous espérons que les négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) aboutiront à un accord commercial équitable et juste pour tous les pays.

C'est avec reconnaissance que les Iles Marshall ont salué le récent programme par pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il serait particulièrement satisfaisant de voir ce plan d'action aider significativement mon pays sur la voie du développement durable. L'esprit de coopération qui s'est manifesté à la première table ronde, en 1991, apparaît nettement dans ce programme. Nous espérons que ce sera là le premier pas d'un partenariat prolongé et fécond et que le PNUD se montrera plus sensible à la situation particulière des Iles Marshall. Comme bon nombre d'Etats insulaires de la région, les Iles Marshall ne sont pas des bénéficiaires traditionnels de l'aide au développement de l'étranger et nous n'avons que peu de partenaires bilatéraux. Compte tenu de son savoir-faire sur le plan régional, nous sommes heureux que le PNUD devienne un centre de liaison majeur pour notre aide au développement. Le PNUD comprend les complexités de la région du Pacifique et les problèmes que le développement pose pour des Etats insulaires. Nous espérons que le budget du PNUD pour la région ne sera pas réduit davantage. Le Pacifique est une région très vaste et les défis logistiques devant lesquels se trouve le bureau de Suva, à Fidji, sont redoutables.

Le développement durable est un objectif primordial de la planification du Gouvernement. Nous sommes de plus en plus conscients des contraintes de notre potentiel de développement. Nous devons fonder notre prospérité sur les ressources dont nous disposons, mais nous ne voulons pas répéter les erreurs que certains ont faites dans leur processus de développement. Je salue le travail important entrepris par notre voisin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour intégrer le développement durable dans le cadre des relations internationales.

Les Iles Marshall sont un petit pays, et nous ressentons de plus en plus les contraintes que représentent nos dépenses consacrées à l'ONU. Bien sûr, nous sommes très reconnaissants et très fiers d'appartenir à cet organisme, mais nous devenons inquiets face à l'ampleur des nouvelles contributions, notamment pour les opérations de maintien de la paix. Le fardeau que représente le statut de Membre n'est pas partagé également par tous les citoyens du monde, et nous aimerions que cette iniquité dans le domaine des contributions soit corrigée d'une façon ou d'une autre. Si on examine les coûts d'appartenance à l'ONU par habitant, on s'aperçoit que les Etats insulaires sont parmi ceux qui acquittent les plus fortes contributions.

La vulnérabilité des petites îles aux catastrophes naturelles et aux fluctuations de l'économie mondiale rend difficile la quantification du bien-être de nos peuples. Le calcul du produit intérieur brut par habitant et des autres indicateurs économiques traditionnels ne reflète pas exactement le niveau de vie dans les îles. D'autres critères devraient éventuellement être définis pour précisément refléter la complexité de notre situation.

Les Iles Marshall ont été un des premiers pays à ratifier les conventions adoptées à la Conférence de Rio sur l'environnement. Les événements ayant suivi le sommet de Rio ont été attentivement observés par le Gouvernement des Iles Marshall. Nous espérons sincèrement que le processus amorcé à Rio de Janeiro sera fructueux, afin que nos îles puissent être sauvées d'une possible destruction due aux changements climatiques mondiaux. La Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires stimulera la prise de conscience à l'échelle mondiale de la vulnérabilité de nos îles. Le Gouvernement de la Barbade doit être remercié pour avoir généreusement offert d'accueillir cette conférence l'an

prochain. Nous sommes toutefois un peu troublés par la réaction de certains pays donateurs au sujet de la Conférence. Il faut rappeler que la Conférence tire son mandat de Rio et de la quarante-septième session de l'Assemblée générale et qu'elle doit être considérée comme un événement décisif pour le développement durable. Elle constituera une tentative de traiter des problèmes qui se posent aux petits Etats insulaires dans leur recherche d'un développement durable. La volonté de la communauté mondiale d'honorer les promesses faites à Rio sera mise à l'épreuve pour la première fois, et les retombées de la Conférence seront importantes pour tous.

Tout au long de son histoire, la mer a uni mon peuple et a été vitale pour notre vie. Elle assure notre alimentation, elle est une source de revenus, et notre culture et nos traditions ont été largement déterminées par la présence de l'océan. La majorité de notre population tire ses moyens d'existence d'activités liées à cette présence, et nos eaux territoriales regorgent de poissons pouvant nourrir des gens partout dans le monde. Il est clair que notre sort est lié à l'océan. Cependant, notre mode de vie est aujourd'hui menacé par une hausse du niveau de ce même océan qui nous a apporté la vie pendant des milliers d'années. Nous apprécions grandement l'attention et les efforts que la communauté mondiale consacre à ce problème, notamment par l'intermédiaire de la Convention-cadre sur les changements climatiques signée lors du Sommet de la Terre à Rio, que mon gouvernement est fier d'avoir ratifiée.

Toutefois, la Convention-cadre est peut-être apparue trop tard pour un atoll faiblement émergé comme les Iles Marshall. Nous souhaitons vivement que des fonds provenant de tous les secteurs du système des Nations Unies, et notamment du Fonds pour l'environnement mondial, soient dégagés afin de favoriser l'adaptation à une hausse du niveau de la mer. Nous reconnaissons sans réserve que les changements demandés aux citoyens des pays industrialisés se traduiront par des sacrifices considérables, du moins au début. Néanmoins, d'innombrables études ont démontré que des mesures de réduction des émissions de gaz carbonique seraient grandement bénéfiques pour ces pays à l'avenir.

La menace contre les Iles Marshall est imminente. Notre mode de vie est menacé. Mon pays risque de perdre son identité et sa culture. Dépendantes comme elles le sont, les Iles Marshall sont impuissantes et pourraient par conséquent cesser d'exister.

J'aimerais que chacun ici dans vienne visiter notre coin du monde avant qu'il ne disparaisse. J'espère que, dans 30 ans, nos îles n'auront pas été emportées par la mer et que nous serons en mesure de vous inviter à nouveau plutôt que de devoir vous renvoyer à un livre d'histoire. Pour beaucoup, les Iles Marshall ne sont peut-être rien d'autre que des points minuscules sur une carte géographique. Les peuples du Pacifique ont une vision très différente du monde : ils estiment que le monde serait grandement appauvri par la perte d'une seule des diverses cultures qui ont été façonnées par l'humanité.

Efforçons-nous, au cours des prochains mois, d'oeuvrer ensemble pour réaliser les grandes aspirations et les nobles objectifs que représente cette organisation. Ce faisant, qu'on me permette de citer un proverbe marshallien pour guider notre travail : "*Jouj eo mour eo, lej eo mij eo*" - "Seuls, nous ne pouvons survivre, mais ensemble, nous sommes forts".

M. Al-Khalifa (Bahreïn) *(interprétation de l'arabe)* : Tout d'abord, Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter sincèrement, au nom de la délégation de l'Etat de Bahreïn, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session. Alors que vous assumez vos importantes fonctions, j'ai aussi le plaisir de vous souhaiter tout le succès possible dans l'exécution de vos tâches et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation pour que les travaux de la présente session soient couronnés de succès.

Je saisis cette occasion pour transmettre mes remerciements et ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, qui a dirigé les travaux de la session précédente avec talent et efficacité.

J'ai également le plaisir de rappeler avec beaucoup de reconnaissance les efforts constants déployés par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la réalisation des objectifs de l'ONU, ainsi que son énergie inlassable pour renforcer le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer nos plus chaleureuses félicitations aux délégations de la Slovaquie, de la République tchèque, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Erythrée, de la Principauté de Monaco et de la Principauté d'Andorre pour leur adhésion à l'ONU.

En raison des importantes questions inscrites à notre ordre du jour, la présente session de l'Assemblée générale acquiert une portée considérable. Ces questions en examen exigent une attention soignée si nous voulons tirer parti des enseignements du passé pour la formulation des futurs paramètres, ainsi que le demandent les changements toujours plus rapides qui surviennent sur la scène internationale. Si nous examinons les événements historiques qui se sont succédé, nous nous apercevons que le monde est au coeur d'une transformation qualitative qui est pratiquement sans précédent. Si nous étudions les causes et les caractéristiques de cette transformation, nous voyons que le conflit qui a fait

rage entre les blocs de l'Est et de l'Ouest n'était pas un simple différend idéologique articulé en milieu académique. Il s'agissait plutôt d'une rivalité politique violente qui prenait parfois, directement ou indirectement, la forme d'affrontements militaires graves entre les superpuissances. Ce conflit a pris fin au cours des dernières années, et cela a entraîné d'importants changements dans la perspective politique de diverses puissances mondiales.

Il est regrettable qu'au milieu de ces changements, de nouveaux problèmes soient apparus qui ont renforcé notre conviction que la fin de la guerre froide ne signifie pas un monde plus sûr et plus stable. Pour tous ses conflits et ses tensions, la guerre froide, lorsqu'elle s'est terminée, a fait ressortir, contrairement à toutes les attentes, les fléaux du nationalisme extrême et d'aberrations telles que le "nettoyage ethnique", phénomène qui sommeillait en Europe de l'Est et en Asie centrale.

Ceci a abouti dans certaines régions à des actes de violence qui menacent de changer la nature même des relations entre les Etats à un moment où la voie de la politique internationale devient cahoteuse en raison de la restructuration de l'ordre mondial. Ceci est une période de modifications profondes dans la vie des Etats et des nations, où les aspirations des populations à la stabilité et au développement fusionnent avec les craintes engendrées par l'écart qui existe entre un monde développé, affluent, et un monde incapable d'assurer même le minimum des exigences d'une vie décente.

Les transformations majeures qui surviennent aujourd'hui dans les domaines de la politique, de la technique et de l'information, soulignent le fait que les horizons de notre monde se sont singulièrement rétrécis et que la révolution scientifique est sur le point de démolir les barrières et les frontières entre les différents pays et les différentes régions. Il est vraiment regrettable qu'à cette jonction, alors que nous sommes à l'aube d'un siècle nouveau de l'histoire de l'homme, nous remarquons que les intérêts de l'humanité ont pris du retard par rapport aux percées de la science et de la technique. Il est paradoxal que l'interdépendance accrue dictée par l'évolution qui a lieu à l'époque actuelle aille de pair avec une fragmentation politique et une incompatibilité d'intérêts, à mesure que les Etats poursuivent individuellement leurs intérêts et leurs ambitions étroits.

Cette situation devrait nous inciter à regarder ce qui se passe autour de nous à la loupe de façon à appréhender la profondeur des problèmes internationaux et à examiner de plus près leurs fils entrelacés sur le grand écran de la scène mondiale. Si nous mesurons les changements rapides qui se déroulent sur la scène internationale, nous pourrons peut-être prévoir l'énormité des dangers que l'avenir nous réserve, et leurs incidences possibles sur la sécurité et la stabilité des peuples. Car, dans un monde où les dimensions et les distances se sont rétrécies, on ne peut instaurer la paix dans une région donnée et en laisser une autre à la merci des tensions. Il nous appartient donc à tous de mettre au point une stratégie pratique pour l'avenir, au moyen d'une nouvelle perspective susceptible de comprendre la nature des changements et de les exploiter pour le service de l'humanité tout entière et le renforcement de la sécurité dans le monde entier.

Après cette introduction qui reflète la manière dont nous voyons le passé et regardons le présent, ma délégation voudrait partager avec vous quelques pensées relatives à l'édification du monde de l'après-guerre froide :

Premièrement, il devrait y avoir un accord sur de nouveaux concepts concernant les questions de la paix mondiale et du développement qui débarrasseraient le monde des résidus et des perceptions de la pensée idéologique et stratégique qui ont prévalu tout au long de la guerre froide.

Deuxièmement, des critères devraient être déterminés pour la réalisation de la stabilité du monde par la sécurité commune de tous les Etats.

Troisièmement, les frontières existantes et traditionnelles entre Etats devraient être respectées et tout différend frontalier devrait être résolu par des moyens pacifiques acceptés par les parties intéressées.

Quatrièmement, il devrait y avoir un soutien apporté à l'Organisation des Nations Unies, qui est l'instrument international approprié pour créer un nouvel ordre mondial, où prévalent la justice, l'égalité, le respect des résolutions internationales et où on évitera d'appliquer le système du double critère.

La guerre et la paix sont opposées mais inséparables. Dans cet ordre d'idées, la tâche la plus difficile en politique internationale est de mettre au point un mécanisme efficace pour empêcher les causes de la guerre d'une part, et pour maintenir ou instaurer la paix d'autre part. Nous sommes convaincus que les événements internationaux actuels ont créé des conditions qui permettent d'utiliser le potentiel de l'Organisation des Nations Unies afin de créer le climat politique favorable au développement des bases d'un système de sécurité collective.

A ce point, il convient de relever que l'un des moyens les plus importants suggérés pour la promotion de la sécurité collective est d'utiliser la diplomatie préventive pour empêcher le déclenchement ou l'escalade des différends entre les parties, et de mettre au point le déploiement préventif des forces des Nations Unies, de façon à leur

permettre de désamorcer les tensions potentielles dans n'importe quelle région du monde. Nous espérons que les Etats Membres obtiendront ce consensus sur la formation de ces forces, et que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales sera renforcée pour que l'expérience de ces dernières et leurs ressources humaines et matérielles dans le domaine du maintien de la paix puissent être mises à contribution.

Dans ce contexte, je me réjouis de la coopération actuelle qui existe entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes et je souligne l'importance qu'il y a à soutenir et à renforcer les relations existantes entre les deux organisations dans tous les domaines.

L'Organisation des Nation Unies approche de son cinquantième anniversaire. Les nations du monde, avec leurs espoirs et leurs aspirations, continuent de compter sur l'ONU pour qu'elle tourne une nouvelle page de l'histoire des relations internationales, afin que leurs peuples puissent enfin jouir de la sécurité, de la paix et de la stabilité auxquelles ils ont tant aspiré.

Depuis sa création, l'organisation mondiale a su atteindre certains des objectifs de la Charte, mais en a manqué d'autres. Elle se trouve maintenant à une jonction où de grands espoirs voient le jour, assortis de nouveaux problèmes. Au cours des cinq dernières décennies, le nombre des Membres de l'Organisation est passé de 51 Etats en 1954 à 184 en 1993. Ceci exige une restructuration des principaux organes de l'Organisation, notamment du Secrétariat et du Conseil de sécurité. Nous accueillons favorablement la déclaration du Secrétaire général, dans son Agenda pour la paix, selon laquelle des mesures importantes ont été prises pour réorganiser le Secrétariat afin d'éviter le chevauchement et le double emploi de fonctions et d'accroître son efficacité. Nous demandons d'autres réformes méthodiques pour que le Secrétariat puisse s'acquitter au mieux de ses tâches.

Quant au Conseil de sécurité et à son rôle en matière du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement de cet organisme important et l'examen des dispositions relatives à sa composition ont retenu récemment l'attention du monde. Par conséquent, l'Assemblée générale a inscrit à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session une question intitulée "Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres".

L'inscription de cette question répondait au désir de nombreux Etats de souligner l'importance d'une représentation appropriée et équitable au sein de cet organe important à la suite de l'accroissement du nombre de Membres de l'ONU, et de la grande disparité entre la composition du Conseil et la représentation de l'Organisation des Nations Unies. De 20 % en 1945, la proportion est tombée à 8 % à l'heure actuelle. Nous appuyons l'appel à un réexamen de la composition du Conseil de sécurité qui garantirait une représentation géographique équitable.

Je voudrais, à ce propos, me référer à la résolution adoptée par le Conseil de la Ligue arabe à sa session ordinaire de septembre dernier, qui demande à l'Organisation des Nations Unies de prendre dûment en considération la nécessité d'une représentation géographique équitable et de créer un siège permanent au Conseil de sécurité pour le Groupe arabe.

Nous voudrions souligner qu'il est d'une importance vitale de s'assurer que, si les formules proposées pour l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité étaient adoptées, ce changement n'empêcherait pas le bon fonctionnement du Conseil, qui doit pouvoir s'acquitter de ses fonctions sans entrave, et que le droit de veto ne serait pas utilisé comme un moyen de saper le processus de prise de décisions ou d'atténuer le caractère urgent des questions critiques, surtout celles qui ont trait à la paix et à la sécurité des peuples.

Ces dernières semaines, un rayon d'espoir qui augure bien de l'avenir de la paix mondiale, est apparu à l'horizon du Moyen-Orient et du monde entier : il s'agit de l'accord signé par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël. Nous encourageons depuis toujours toute initiative tendant à un règlement pacifique, juste et global de la question de Palestine. Aujourd'hui, il existe un ferme espoir que cette mesure sera le précurseur d'une ouverture réelle vers la paix et la stabilité dans la région du Moyen-Orient.

Nous nous félicitons certes de cette mesure importante et historique mais nous ne la considérons que comme le premier stade d'un règlement durable et d'ensemble de la question de Palestine et du conflit arabo-israélien, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions internationalement reconnues, ainsi que du principe de l'échange des territoires contre la paix. Nous espérons que ces efforts se poursuivront en vue d'appliquer rapidement les dispositions de cet accord et que les négociations entre les autres parties arabes et Israël feront des progrès sur l'ensemble des voies, afin que les possibilités de paix qui existent soient pleinement mises à profit.

Nous nous réjouissons du jour où les forces israéliennes se retireront de la bande de Gaza, de la Rive occidentale, y compris de la ville sainte de Jérusalem, des hauteurs du Golan syrien occupé et des territoires libanais et jordanien occupés, et du jour où les droits nationaux légitimes du

peuple palestinien, y compris le droit de retour des réfugiés palestiniens seront garantis, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Il convient de souligner que la stabilité au Moyen-Orient est entièrement tributaire de la disparition de toutes les armes chimiques, biologiques et nucléaires de cette région. Déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'armes de destruction massive permettrait aux Etats de la région de concentrer leur attention sur les questions relatives au développement économique, scientifique et technologique, et les encouragerait à coopérer dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à apporter ainsi une contribution positive au maintien de la paix mondiale.

Deux guerres dévastatrices ont balayé le Golfe et leurs conséquences ont été néfastes pour le développement de la région. Il convient donc d'intensifier les efforts visant à garder cette région importante à l'abri d'autres tensions, grâce au règlement des différends par des moyens pacifiques et au respect des principes de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique, de la souveraineté des Etats sur leurs propres ressources, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et du respect scrupuleux des normes internationales de la légalité.

Nous tenons à souligner qu'il est indispensable que l'Iraq applique les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'agression qu'il a commise contre l'Etat du Koweït, et en particulier les dispositions de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité concernant, notamment, la libération des Koweïtiens et autres prisonniers de guerre et détenus, et qu'il reconnaisse les frontières internationales entre le Koweït et l'Iraq, telles qu'elles sont démarquées et fixées par la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité.

Nous espérons également que le dialogue entre les Emirats arabes unis et la République islamique d'Iran aboutira au règlement de toutes les questions en suspens concernant les trois îles d'Abou Moussa, de la Grande Tonb et de la Petite Tonb, de façon à garantir les droits des Emirats arabes unis, tels qu'ils sont énoncés dans les résolutions des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe.

Cette année, la scène internationale a été le témoin d'une certaine évolution de la situation en Somalie, bien que cette situation continue de troubler la conscience de la communauté internationale. L'ONU a été à même, grâce aux efforts d'un grand nombre de ses membres, de rétablir la paix dans la plus grande partie de la Somalie. La résolution 814 (1993) du Conseil de sécurité a eu un effet positif, provoquant une amélioration de la situation après les interminables souffrances endurées par la population de ce pays. Nous tenons à exprimer notre appui aux efforts de l'ONU visant à reconstruire l'infrastructure politique, économique et sociale de la Somalie. Nous espérons que le peuple somali pourra parvenir à une réconciliation nationale d'ensemble entre les différentes factions.

Le monde a suivi la situation tragique en Bosnie-Herzégovine. En dépit de tous les efforts déployés en vue de circonscrire le conflit, nous n'avons aucun espoir de voir cesser l'agression contre ce pays. La partie serbe a rejeté le plan de paix Vance-Owen, alors que le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine l'a accepté. Les massacres et les actes d'agression contre les villes bosniaques continuent sans relâche et les forces serbes ont commis les crimes les plus atroces de génocide et de "nettoyage ethnique" au mépris flagrant de la communauté internationale. Et pourtant le Conseil de sécurité n'a pas adopté de mesures efficaces pour réprimer l'agression ou pour permettre au Gouvernement bosniaque légitime de se défendre. Cela envoie certainement un message erroné à tous ceux qui ne croient pas au système de la sécurité collective internationale et pourrait donner lieu à une recrudescence de violence et d'extrémisme qui aurait des effets néfastes sur les activités de l'ONU en matière de limitation des conflits existants et potentiels dans le monde.

La communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures en vue de mettre fin à l'agression commise contre la République de Bosnie-Herzégovine, de préserver les droits légitimes de sa population, de forcer les agresseurs à respecter les principes de la légalité internationale, d'empêcher toute modification démographique ou tout gain territorial par la politique du fait accompli que suivent les Serbes et les Croates, et de permettre à la République de Bosnie-Herzégovine d'exercer son droit à la légitime défense en levant l'embargo sur les fournitures d'armes qui est appliqué contre elle.

Il est regrettable qu'à l'époque où les éléments d'un nouvel ordre mondial commencent à prendre forme, l'Asie centrale se trouve dans une situation d'instabilité qui menace de la déchirer. Les luttes internes continuent sans relâche au Tadjikistan et en Géorgie, et la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est devenue encore plus dangereuse, à la suite de l'occupation par l'Arménie d'une grande partie du territoire azerbaïdjanais. A cet égard, ma délégation appuie les résolutions 822 (1993) et 853 (1993) du Conseil de sécurité, qui réaffirment la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et de tous les autres Etats de la région, et l'inadmissibilité du recours à la force pour acquérir des territoires. Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par l'ONU et les organismes régionaux en vue de rétablir la stabilité dans cette région.

Le problème de Chypre continue depuis des années de défier toute solution. Nous sommes toutefois encouragés par les efforts entrepris par le Secrétaire général en vue de

rapprocher les points de vue des deux parties chypriotes. En dépit des obstacles qui persistent sur la voie du règlement de ce problème, nous sommes d'avis que les bons offices du Secrétaire général devraient se poursuivre jusqu'à ce que l'on arrive à une solution satisfaisante pour les deux parties.

En ce qui concerne la situation au Cambodge, des résultats positifs ont été atteints et l'ONU, grâce à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), a pu restaurer la stabilité politique dans ce pays. Nous tenons à cette occasion à présenter nos sincères félicitations à la population et au Gouvernement cambodgiens pour l'heureuse issue des efforts qu'ils ont entrepris en vue de parvenir à la réconciliation nationale et à la paix. Nous louons également les efforts constructifs déployés par l'APRONUC dans l'exercice de son mandat au Cambodge.

L'Afrique du Sud traverse une phase importante et cruciale dans sa marche vers la réforme politique. Les principaux éléments de cette réforme sont l'accord sur l'élaboration d'une nouvelle constitution, la formation d'un nouveau gouvernement multipartite de transition, et l'accord concernant la tenue d'élections constitutionnelles en avril 1994. Ces événements montrent le désir sincère de toutes les parties en Afrique du Sud de tourner une nouvelle page dans leurs relations. Nous appuyons les réformes entreprises actuellement en Afrique du Sud et nous nous félicitons de l'appel lancé par Nelson Mandela, dans l'intervention qu'il a faite récemment aux Nations Unies, demandant la levée des sanctions économiques imposées contre l'Afrique du Sud.

Bien que les feux de la guerre froide aient été éteints et appartiennent maintenant au passé, nous sommes toujours préoccupés par les nombreuses difficultés qui continuent d'assaillir l'économie mondiale. L'écart est encore grand entre le revenu moyen *per capita* dans les pays en développement et celui des pays développés. En 1992, ce chiffre était de 18 000 dollars dans les pays développés, alors que dans les pays en développement il ne dépassait pas 870 dollars. Des indices négatifs font ressortir que le taux de la croissance économique mondiale reste inférieur au taux de la croissance démographique dans le monde.

La détérioration sociale persistante et le manque de sécurité économique qui sont le résultat des remous politiques divers entraveront certainement le développement économique à long terme. Tant que l'économie mondiale continuera de stagner, les problèmes sociaux urgents liés à l'économie, dans les domaines de la population, de la santé, du logement et de l'environnement, continueront de défier toute solution.

Tout changement, négatif ou positif, survenant dans l'économie mondiale, aura des répercussions sur tous les Etats. L'économie mondiale a besoin d'une volonté politique qui devrait mener tous les Etats du monde, en particulier les pays développés, à coopérer pour trouver une solution aux problèmes qui se posent à tous. C'est pourquoi, il nous incombe de renforcer le rôle de l'ONU, en tant qu'Organisation qui continue depuis près d'un demi-siècle de réunir les divers pays du monde avec leurs expériences distinctes dans les domaines de la coordination et de la coopération au développement.

Au cours des dernières décennies, l'attention du monde a été centrée sur le développement économique du fait des avantages immédiats et rapides qu'il générait pour l'économie mondiale. Ces quelques dernières années, des voix se sont élevées aux Nations Unies réclamant que l'on se penche davantage sur le développement social. Cela a mené à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 47/92, par laquelle elle décidait de convoquer un Sommet mondial pour le développement social, au début de 1995. Nous espérons que ceux qui sont chargés de préparer ce sommet parviendront à un accord afin de promouvoir les objectifs de la Charte énoncés à l'Article 55, qui visent à favoriser le relèvement des niveaux de vie et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social, ainsi que la solution des problèmes internationaux.

Notre planète est confrontée à des menaces écologiques causées par l'homme dont les conséquences sont imprévisibles. Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro était une étape importante dans la voie d'un partenariat mondial pour la lutte contre ces menaces pour l'environnement. Nous voudrions, dans ce contexte, réaffirmer notre appui aux efforts visant à limiter ces menaces à notre environnement, et nous espérons que les programmes adoptés au Sommet de Rio, notamment ceux figurant dans le programme Action 21, seront mis en oeuvre.

L'attention centrée sur les problèmes démographiques est justifiée par l'énorme densité de population que connaissent certains pays et les effets néfastes de cette densité sur le développement. Nous nous félicitons des efforts déployés par les Nations Unies et, notamment, par le Fonds des Nations Unies pour la population, pour traiter ces questions. Nous espérons que la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir au Caire, l'année prochaine, conformément à la résolution 47/176 de l'Assemblée générale, adoptera des recommandations qui assureraient le règlement des problèmes urgents de population et de développement au cours de la décennie à venir.

Plusieurs années ont passé depuis que le monde assistait pour la première fois à cette situation unique dans l'histoire des relations internationales, à savoir la fin de la bipolarité. Conséquemment, le monde se trouve aujourd'hui à un

carrefour de l'histoire où il fait face à de graves défis. La raison en est essentiellement que certaines tendances malfaisantes ont provoqué l'éruption des volcans de la haine et du racisme, qui ont détruit de nombreux espoirs et effrité les aspirations de millions d'individus qui voulaient assurer la sécurité et la prospérité aux générations futures.

Il convient peut-être de nous arrêter ici et de nous poser la question de savoir si les Nations Unies ont fait tout ce qui était requis pour traiter les problèmes qui ont surgi à la suite de cette transformation majeure de l'ordre mondial? Le mécanisme que nous avons réclamé, avec beaucoup d'autres, a-t-il été mis à la disposition de l'Organisation mondiale pour permettre à celle-ci de s'acquitter de son rôle d'une manière compatible avec l'évolution des temps? Même si l'Organisation des Nations Unies a réagi comme nous l'avions espéré, les Etats Membres ont-ils mis à sa disposition les ressources matérielles et morales qui lui permettent de prendre des mesures efficaces pour traiter tout problème, où qu'il se présente dans le monde?

Nous ne croyons pas que quiconque dans le monde d'aujourd'hui soit en quête de l'Utopie telle que décrite dans la République de Platon ou la "ville idéale" de Farabi. Cependant, nous voudrions que les Nations Unies soient en mesure de trouver des solutions pratiques aux problèmes du monde. Car nous sommes convaincus que toute goutte de sang versée par une main mue par le fanatisme ethnique ou la haine raciale constitue un indice clair que nous n'avons pas su répondre aux aspirations de tous les peuples.

C'est dans ce contexte que nous lançons un appel à la raison pour essayer de comprendre les phénomènes nouveaux et pour résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux, rationnellement et sans passion. L'heure est venue pour que les questions relatives à la sécurité régionale et internationale et au développement sous toute ses formes soient replacées dans le contexte réaliste approprié, sans envolées idéalistes. Ces questions devraient être abordées à la lumière des réalités objectives du monde dans lequel nous vivons avec ses changements successifs, de façon que les solutions conçues pour les résoudre puissent être appliquées nonobstant le climat actuel de rivalité entre Etats. Nous sommes persuadés que l'Organisation des Nations Unies pourra, si elle jouit de la volonté politique, de l'appui matériel et de l'encouragement moral, jouer son rôle de timonier qui guidera le navire de l'espoir vers les rivages de la sécurité et de la paix auxquelles nous aspirons tous.

Allocution de M. Chuan Leekpai, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande

Le Président *(interprétation de l'anglais)* :
L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre du Royaume de Thaïlande.

M. Chuan Leekpai, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande, est escorté à la tribune.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* :
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Chuan Leekpai, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Leekpai (Thaïlande) *(interprétation de l'anglais)* :
Au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, mes plus chaleureuses félicitations, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je suis certain que vous donnerez à l'Assemblée l'autorité et la direction voulues, en cette période de changements profonds dans l'ordre international.

Je voudrais également féliciter, M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, d'avoir mené à bonne fin la dernière session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit également permis de dire mon admiration et mon soutien au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour guider l'Organisation à travers cette période où les Nations Unies sont appelées à assumer des activités de maintien de la paix partout dans le monde et à une échelle sans précédent dans leur histoire. Je voudrais également le féliciter de sa clairvoyance, exprimée avec tant de lucidité dans le rapport intitulé "Agenda pour la paix". Nous attendons avec un vif intérêt son prochain rapport sur un ordre du jour du développement.

C'est avec un grand plaisir que nous souhaitons la bienvenue en tant que Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies, à Andorre, à la République tchèque, à l'Erythrée, à Monaco, à l'ex-République yougoslave de Macédoine et à la Slovaquie. Nous sommes fermement convaincus qu'en occupant leur place légitime au sein de la famille des nations, ces Etats renforceront le caractère universel de l'ONU.

Avant de poursuivre, qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, d'exprimer ma profonde sympathie et ma solidarité au Gouvernement et au peuple de l'Inde à l'occasion des pertes humaines et matérielles considérables qu'ils ont subies lors du tremblement de terre qui a dévasté la pays la semaine dernière.

Avec la fin de la guerre froide, on a vu apparaître un nouvel esprit de coopération amicale en Asie du Sud-Est. Le règlement international du problème cambodgien signifie que, pour la première fois de mémoire récente, la région est

exempte de grand conflit armé. Afin d'édifier un nouvel ordre régional de paix, d'harmonie et de prospérité, nous, pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), nous efforçons d'accroître la coopération entre nous ainsi qu'avec nos voisins et amis à l'extérieur de la région.

L'ANASE est née à Bangkok il y a plus de 26 ans, au plus fort de la guerre froide. Maintenant que la guerre froide a pris fin, l'ANASE a acquis une dimension politique et économique qui lui permet de jouer un rôle accru dans les affaires de la région et au-delà. La Thaïlande, qui assumera la présidence de l'ANASE cette année, se réjouit à la perspective de travailler avec tous les pays intéressés, tant à l'intérieur de l'Association qu'en dehors, au service de la paix et de la prospérité en Asie du Sud-Est.

En tant que membre de l'ANASE géographiquement le plus proche du reste de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande est exceptionnellement bien placée pour servir de pont à nos voisins qui ne sont pas membres de l'ANASE. Voilà pourquoi mon gouvernement se félicite chaleureusement de l'adhésion de la République socialiste du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao au Traité d'amitié et de coopération de l'ANASE, qui définit un cadre large pour une coopération accrue en Asie du Sud-Est. Nous espérons sincèrement que le jour est proche où le Laos et le Viet Nam, ainsi que le Cambodge, qui est sur le point de se joindre à la communauté internationale, deviendront membres à part entière de l'ANASE.

En saisissant l'occasion d'aider à l'établissement d'un nouvel ordre régional de paix dans la coopération et la prospérité de tous, l'ANASE apprécie de plus en plus le rôle joué par la diplomatie multilatérale - notamment la coopération accrue entre l'ANASE et l'ONU.

Pendant plus d'une décennie, le Cambodge a retenu l'attention du monde. L'ANASE et l'ONU ont oeuvré en étroite collaboration pour assurer un règlement politique durable à la question cambodgienne. Au Cambodge, l'ONU vient d'entreprendre une des opérations de maintien de la paix les plus vastes de son histoire. L'Organisation - principalement par le biais de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) - mérite d'être félicitée d'avoir organisé le rapatriement massif de réfugiés cambodgiens en provenance de la Thaïlande voisine ainsi que les élections cruciales qui ont abouti à la création d'un gouvernement majoritaire démocratiquement élu au Cambodge, favorisant ainsi les perspectives de réconciliation nationale. Je tiens, au nom de mon gouvernement, à exprimer ma reconnaissance à M. Yasushi Akashi, à ses collègues et aux hommes et femmes de l'APRONUC pour avoir mené à bien leur mission et aidé à la restauration de la paix au Cambodge. Nous tenons par-dessus tout à féliciter très chaleureusement le courageux peuple cambodgien et en particulier S. M. Samdech Norodom Sihanouk du rôle vital qu'il a joué dans le rétablissement de la nation cambodgienne.

Outre qu'elle a facilité le retour de plus de 300 000 Cambodgiens dans leur patrie, la Thaïlande a coopéré dès le début avec l'ONU. Nous avons participé à l'opération de déminage et de construction de routes au Cambodge occidental, et à l'heure même où je vous parle, la Thaïlande travaille étroitement avec l'APRONUC à la réalisation du retrait du personnel restant de l'APRONUC. La Thaïlande continuera à participer à l'effort de redressement du Cambodge entrepris par la communauté internationale. A cet égard, nous nous félicitons du succès de la Conférence internationale sur la reconstruction du Cambodge qui a eu lieu à Paris en septembre dernier. Avec le retour à la paix et à la normale au Cambodge, nous sommes certains que le pays reprendra sa place légitime dans la famille des nations de l'Asie du Sud-Est. La Thaïlande promet son amitié et sa coopération au Gouvernement nouvellement élu du Cambodge alors qu'il s'engage sur la voie de l'édification de la nation.

Dans le monde de l'après-guerre froide, le nouveau concept de sécurité a imprimé un nouvel élan au rôle régional de l'ONU. A l'heure actuelle, la sécurité est définie en termes beaucoup plus larges que par le passé. En particulier, l'aspect non militaire de la sécurité revêt un caractère plus urgent que sa dimension militaire, et l'emporte en fait sur celle-ci. Il est désormais considéré davantage comme un processus de confiance que comme un processus de défense ou de dissuasion. Les activités visant à "rassurer" les autres parties, le dialogue politique et autres arrangements semblables destinés à engendrer et à accroître la compréhension mutuelle, les efforts de coopération mutuellement avantageux tendant à résoudre les problèmes communs, les mécanismes de gestion des crises et autres mesures préventives peuvent tous être inscrits au chapitre sécurité.

Un tel concept de la sécurité, notamment au niveau régional, s'accorde parfaitement avec l'approche de la diplomatie préventive. C'est un domaine dans lequel il y a possibilité pour l'ONU de définir son rôle, à savoir renforcer et faciliter la coopération et l'entente régionales.

Bien entendu, tous les efforts déployés à cet égard doivent être entrepris dans un cadre multilatéral. A l'ordre du jour de la collaboration dans le domaine de la diplomatie préventive figuraient la prévision, la prévention ou l'empêchement des conflits, la gestion et la prévention de l'escalade des conflits. A cet égard, mon gouvernement se félicite du rapport excellent et détaillé du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix", qui contient une idée

nouvelle et une approche novatrice du renforcement du rôle de l'ONU. En outre, mon gouvernement est encouragé par l'enthousiasme manifesté par les Etats Membres à l'égard de ce rapport. Notre prochaine étape doit être l'application prompte et complète des recommandations présentées dans le rapport et de celles contenues dans divers documents du Conseil de sécurité et dans la résolution 47/120 de l'Assemblée générale adoptée à sa dernière session.

Telle qu'elle se présente aujourd'hui - mûre et sûre d'elle-même - l'ANASE est particulièrement bien placée pour rehausser le rôle et l'efficacité de l'ONU en Asie du Sud-Est - en particulier dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix. Au lendemain de la guerre froide, le succès de l'ONU dépend beaucoup d'une coopération étroite avec les pays des régions visées. On peut dire tout simplement que l'ONU a besoin de toute l'aide possible. Les organisations régionales peuvent aider à identifier les conflits potentiels et, de concert avec l'ONU, les contenir avant qu'ils n'éclatent. La coopération entre l'ONU et une organisation régionale dont le succès n'est plus à démontrer - comme l'ANASE - peut racheter les faiblesses d'une organisation agissant seule.

Afin d'explorer comment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pourrait agir conformément aux recommandations figurant dans l'"Agenda pour la paix", la Thaïlande a pris l'initiative d'organiser, en collaboration avec Singapour, son partenaire au sein de l'ANASE, une série d'ateliers internationaux sur la coopération entre l'ANASE et l'Organisation Nations Unies pour la paix et la diplomatie préventive.

La raison de cette initiative est très simple. La menace à la paix internationale, réelle ou potentielle, trouve souvent son origine dans une région précise. Maintenant qu'ont disparu les contraintes de la guerre froide sur les interventions régionales des Nations Unies, les possibilités de coopération avec l'ANASE pour assurer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est sont excellentes pour l'Organisation.

Les fondements d'une telle coopération existent déjà. Le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est de l'ANASE sert de base à un nouveau code de conduite dans la région, qui a été approuvé par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session.

D'autres facteurs encore pourraient également favoriser la diplomatie préventive des Nations Unies en Asie du Sud-Est. L'un de ces facteurs est la présence régionale des grandes puissances. Dans certaines circonstances, les Nations Unies fournissent un cadre à l'action des grandes puissances. Tel est le cas par exemple du rôle que joue le Japon dans le domaine du maintien de la paix dans la région dans le cadre de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Ainsi, des arrangements pourraient être mis au point pour permettre à ces nations de jouer un rôle légitime de prévention de crises faisant appel, par exemple, au dialogue politique et à la médiation. De même, les impératifs du développement économique régional pourront renforcer l'élan du rôle régional des Nations Unies. L'Organisation est présente depuis longtemps en Asie du Sud-Est dans ce domaine. La présence de divers organes régionaux de l'Organisation témoigne de ses engagements à l'égard du développement et de ses efforts de développement dans la région.

L'étape suivante consistera à mettre au point des arrangements fonctionnels spécifiques pour la coopération entre l'ANASE et les Nations Unies. On prévoit que le troisième et dernier atelier, qui se tiendra à Bangkok en janvier 1994, présentera des propositions sur des mécanismes appropriés pour favoriser des conditions de paix et de prospérité régionales par le biais d'une coopération plus étroite entre l'ANASE et l'ONU.

Une meilleure perspective pour une coopération économique accrue dans la région ressort clairement de l'enthousiasme dont fait l'objet la mise en place de réseaux économiques. Nous avons créé au sein de l'ANASE la Zone de libre-échange de l'ANASE dans le but d'intensifier la coopération économique à l'intérieur de l'ANASE et d'attirer des investissements de l'extérieur. Les pays d'Asie du Sud-Est relèvent le défi que pose la création de liens économiques par le biais de différents dispositifs comme les "triangles de croissance", les "quadrilatères de croissance" et les "zones économiques spéciales". Ces liens économiques contribueront à favoriser davantage encore l'esprit d'amitié et de coopération et seront au centre d'une interaction accrue avec d'autres régions du monde.

Un monde vivable est un monde où les stratégies gouvernementales de développement peuvent être mises en oeuvre dans un environnement international favorable. L'économie internationale doit assurer un climat propice à la réalisation des objectifs en matière d'environnement et de développement. Nous devons en particulier poursuivre la libéralisation des politiques commerciales dans le monde, favoriser une répartition efficace des ressources du monde, faire en sorte que le commerce et l'environnement soient compatibles et fournir des ressources financières et techniques suffisantes aux pays en développement.

Ces mesures sont indispensables à la création d'un monde plus prospère, où les pays se partageront la richesse par le biais d'un système commercial libéral et où une concurrence équitable sera garantie par des règles largement acceptées. Voilà pourquoi mon gouvernement estime que le succès rapide des négociations d'Uruguay est indispensable

pour relancer le commerce mondial. La Thaïlande se joint à ses partenaires de l'ANASE pour saluer le regain de détermination et l'engagement renouvelé qu'ont pris les pays industrialisés à la récente réunion du Groupe des Sept à Tokyo de régler les problèmes restants et de conclure les négociations d'ici à la fin de l'année.

Un développement équilibré sur le plan mondial n'est pas seulement un but éclairé, mais aussi la base d'un progrès durable pour toutes les sociétés. Il devrait constituer la base d'une coopération réactivée Nord-Sud. Il devrait marquer un nouveau départ de la coopération internationale pour le développement fondé sur le principe des engagements de Cartagena. Il doit aller au-delà de l'aide et comporter le partenariat et des responsabilités réciproques. Il doit s'occuper de préoccupations mondiales et régionales en satisfaisant des besoins locaux.

Le consensus mondial auquel nous sommes parvenus au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro l'année dernière nous a donné les moyens de prendre des mesures collectives pour faire face à de nouvelles priorités. Nous avons construit ce consensus afin de poursuivre un développement qui aille au-delà de la croissance économique. C'est le développement au sens global, inspiré par les principes de l'égalité et de la justice, et étayé par la responsabilité sociale et écologique. Lorsque nous, les dirigeants politiques, proclamons le changement, nous devons prouver notre conviction politique par des politiques nationales allant dans le sens du consensus international.

Mon gouvernement est pleinement décidé à mettre en oeuvre l'accord de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Notre plan de développement national pour la période 1992-1996 est le reflet de notre détermination à parvenir à un développement durable. Mon gouvernement a pris les diverses mesures administratives et juridiques nécessaires pour harmoniser l'environnement et le développement et pour mettre en oeuvre le programme d'action figurant dans le programme Action 21.

Puisque mon gouvernement est le premier Gouvernement élu après l'incident de mai 1992, nous sommes particulièrement sensibles aux liens étroits entre la démocratie, le développement et les droits de l'homme. Voilà pourquoi la démocratisation doit s'accompagner d'efforts soutenus pour faire avancer la cause de la dignité et de la liberté de l'homme.

Il y a 45 ans, la Thaïlande s'est jointe à la communauté internationale pour adopter la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis, la communauté internationale a remporté quelques succès dans la protection et la promotion des droits de l'homme.

Depuis l'époque de la première Conférence internationale sur les droits de l'homme, tenue à Téhéran en 1968, la communauté internationale a assumé des responsabilités nouvelles non seulement au niveau de la protection, mais aussi de la promotion des droits de l'homme. Le moment est venu de s'occuper de la prévention des abus dont font l'objet les droits de l'homme.

En juin dernier, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne s'est achevée par un document de consensus. La Déclaration de Vienne rapproche les points de vue sur les droits fondamentaux et sert de point de départ pour la communauté internationale. La Thaïlande réaffirme son attachement au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui sont énoncés dans la Déclaration de Vienne et le Plan d'action.

La tâche qui nous attend maintenant consiste à mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence. A cet égard, les Nations Unies ont un rôle central à jouer. Avec le concours des efforts collectifs des Etats Membres, l'Organisation doit renforcer les mécanismes permettant de fournir des ressources humaines et financières suffisantes pour mener à bien les activités dont elle est chargée.

Avant de terminer, je tiens à souligner que la Thaïlande a le bonheur de bénéficier de la direction et de la sagesse de LL. MM. le Roi et la Reine dans tous les domaines de la vie nationale. En fait, notre monarchie est le symbole de l'unité nationale, un phare d'espoir et la source ultime de force dans le coeur de tous les Thaïlandais.

Enfin, Monsieur le Président, je vous souhaite plein succès dans vos nouvelles fonctions. Vous avez devant vous une session longue et importante de l'Assemblée générale. Je sais que vous vous acquitterez de vos responsabilités avec compétence et dignité.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* :
Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Royaume de Thaïlande de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Chuan Leekpai, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande, est escorté de la tribune.

M. Zieleniec (République tchèque) *(interprétation de l'anglais)* :
Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter de votre élection à ce poste élevé. Je suis certain

que, sous votre conduite, la session de cette année de l'Assemblée générale sera particulièrement fructueuse et efficace.

C'est la première fois aujourd'hui qu'un représentant de la République tchèque a l'honneur de prendre la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre du débat général. La République tchèque est en fait un nouvel Etat. Pourtant, la division de la Tchécoslovaquie ne nous donne aucune raison de nous réjouir. Il est toujours préférable que des communautés égales s'unissent au lieu de se séparer. Toutefois, après avoir décidé que l'existence de la Tchécoslovaquie ne pouvait plus être assurée par des moyens tranquilles et pacifiques, nous nous sommes efforcés de nous séparer dans la paix. Tandis que dans d'autres parties du monde des séparations semblables s'accompagnent souvent d'actes de terreur et de violence, dans notre pays il n'y a pas même eu une vitre cassée. Cette expérience nous amène à croire que la bonne volonté et le bon sens peuvent permettre d'aboutir à des règlements pacifiques même de problèmes qui, traditionnellement, s'accompagnent de violence.

La République tchèque connaît actuellement des changements politiques et économiques profonds. Sur le plan politique, nous construisons un régime démocratique dans ce qui était appelé le monde communiste. Le Gouvernement s'est avéré stable. Entre-temps, nous mettons l'accent sur les droits de l'homme, et la robuste liberté de notre presse ainsi que notre palmarès en matière des droits de l'homme ont été reconnus même par des organisations internationales non partisanes particulièrement pointilleuses.

Sur le plan économique, la République tchèque a également marqué certains succès. La privatisation de la propriété qui appartenait autrefois à l'Etat se poursuit sans relâche. Les prix sont maintenant libres, ce qui devrait leur permettre de parvenir à un niveau naturel déterminé par le jeu du marché. Entre-temps, nous avons réussi à maintenir des politiques monétaires rigoureuses, à contenir l'inflation et le chômage à des niveaux assez modestes et à conserver un budget équilibré. Nous vivons dans les limites de nos moyens.

Dans ce contexte, je soulignerai une chose. Nous gérons le processus de transformation économique avec notre énergie et nos ressources. Nous ne demandons pas d'assistance financière directe. Nous ne cherchons pas à détourner à notre avantage les maigres ressources en matière de développement dont disposent des pays dont la situation est encore plus grave que la nôtre. Nous disons à nos amis des pays développés, "Nous vous demandons des échanges commerciaux et non pas une assistance. Ouvrez-nous vos marchés, pas vos portefeuilles." En fait, l'ouverture de marchés serait dans l'intérêt de tous, qu'il s'agisse d'économie développée ou en développement, stable ou en transition. Voilà pourquoi nous sommes convaincus que le succès des négociations d'Uruguay relatives à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) bénéficierait finalement à tous.

Outre la transition de notre système politique national et la transformation de notre système économique, nous avons également modifié notre politique étrangère. L'une des priorités de notre politique étrangère intéresse la Slovaquie. Ces derniers mois, la République tchèque et la Slovaquie ont appris à vivre ensemble en tant que deux pays indépendants plutôt qu'en tant que deux régions du même pays. Nous avons conclu une série d'accords et de traités et nous nous sommes habitués à avoir entre nous une frontière internationale - frontière, dois-je souligner, qui est pacifique.

Nous assumons la place qui nous revient naturellement en Europe. Mon pays a récemment été accepté en tant que membre du Conseil de l'Europe, et le Président de mon pays y prendra la parole dans un jour ou deux. Il y a deux jours à peine, j'ai signé au Luxembourg un Accord relatif à l'Europe avec la Communauté économique européenne. Il est impossible de se tromper non plus sur la dimension transatlantique de notre diplomatie, comme le montrent nos activités au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord et le fait que nous sommes intéressés à adhérer à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Nos rapports avec le monde en développement ont également changé. D'une part, nous entretenons depuis très longtemps des relations amicales avec de nombreux pays que nous cherchons à placer sur un pied nouveau et plus équilibré. D'autre part, nous recherchons une coopération avec certains pays importants qui, récemment encore, avaient été négligés pour des raisons politiques. Nombre des milliers de médecins et de techniciens du monde en développement qui ont été formés dans nos universités agissent aujourd'hui comme nos ambassadeurs de bonne volonté. Je suis certain que, sous peu, nous pourrons apporter l'assistance économique voulue aux régions du monde qui sont dans le besoin, en passant de préférence par des voies multilatérales.

Notre politique étrangère est celle d'un petit pays et reflète sa position en Europe et dans le monde. Il s'agit toutefois d'une politique étrangère indépendante qui ne doit rien à personne et qui ne copie pas aveuglément la politique étrangère d'un autre pays.

La fin de la guerre froide est liée à la chute du communisme en Europe, et ses conséquences n'ont pas encore été pleinement évaluées. Il est vrai que le danger

d'une catastrophe nucléaire mondiale a diminué considérablement, mais des conflits provoqués par des différends politiques, ethniques, religieux, sociaux et économiques ont éclaté. Entre-temps, des rayons d'espoir apparaissent dans des régions où on ne les attendait guère. Je songe aux perspectives d'un règlement pacifique au Moyen-Orient, à l'élaboration d'un processus démocratique dans la République sud-africaine et, enfin mais non moins important, au succès des Nations Unies au Cambodge.

C'est avec une vive inquiétude que nous avons suivi les événements de ces derniers jours en Fédération de Russie. Nous avions espéré que les problèmes de la Russie se régleraient pacifiquement, mais les opposants à la réforme ont eu recours à la violence. Des élections libres et démocratiques sont la seule solution à cette situation. Les élections décideront qui, de ceux qui ont brandi le drapeau russe à Moscou ou de ceux qui ont brandi la bannière rouge du communisme guideront l'avenir de la Russie.

Les conflits de l'après-guerre froide ont ébranlé nombre des valeurs, des principes et des certitudes qui régissaient notre vie. Nulle part ailleurs ces valeurs n'ont été aussi radicalement et aussi brutalement remises en question qu'au cours des différentes guerres qui ont éclaté dans l'ex-Yougoslavie ces dernières années. Les guerres dans l'ex-Yougoslavie, dans le Caucase et ailleurs nous ont fait prendre conscience de la nécessité de reposer d'anciennes questions et de revoir les concepts fondamentaux de la politique internationale depuis la seconde guerre mondiale.

Ces questions concernent par exemple l'autodétermination; le rôle des frontières internationales quand de nouveaux Etats se forment; la non-ingérence dans les affaires intérieures; la reconnaissance internationale des nouveaux Etats et le moment choisi pour le faire; et probablement d'autres questions encore. Nous devons les examiner avec davantage d'audace et de rigueur et en faisant preuve de plus d'imagination. Dans l'immédiat, je pense que c'est là que se poseront les plus grands problèmes pour les Nations Unies. C'est un terrain dangereux, mais qui pourrait toutefois offrir des possibilités d'orientation pour l'avenir.

Pour l'heure, toutefois, les combats en Bosnie-Herzégovine semblent entraîner la division de ce pays en fonction des ethnies qui le composent. Nous trouvons odieuse l'idée de faire coïncider par la force le statut d'Etat et l'ethnie. Nous chérissons le principe d'une société civique où les citoyens jouissent de droits égaux, indépendamment de leur origine ethnique, de leur langue maternelle ou de leurs convictions religieuses. Par contre, nous pensons que la pureté ethnique, pour ne pas parler de la pureté religieuse, est une notion dépassée qui n'a pas sa place dans notre monde moderne. Nous jugeons inadmissible toute modification de frontière par la violence, de même que le "nettoyage ethnique" assorti de violations massives et flagrantes des droits de l'homme.

Inutile de dire quelle importance mon pays a toujours attaché - en particulier avant qu'il redevienne libre - au respect des droits de l'homme et à leur codification par les Nations Unies. Les droits de l'homme individuels universellement reconnus et respectés sont inséparables de la démocratie et de la prospérité. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui a eu lieu cette année à Vienne fera date. Selon nous, mieux utiliser les moyens consacrés à la protection des droits de l'homme, concentrer les activités au sein d'un organe unique et créer un haut commissariat aux droits de l'homme serait un pas dans la bonne direction.

La République tchèque est fière de participer aux travaux des Nations Unies. Qu'il me soit permis d'énumérer certains domaines où nous apportons notre contribution : nous avons actuellement des observateurs militaires au Mozambique et dans l'ex-Yougoslavie; deux autres équipes doivent être déployées en Géorgie et au Libéria; d'autres ont contribué au maintien de la paix en Angola et en Somalie. Nous avons un bataillon d'infanterie stationné en Croatie sous le commandement de la Force de protection des Nations Unies. Nos observateurs civils ont surveillé les élections en Haïti. Nos militaires ont participé à la libération du Koweït. Nos spécialistes travaillent pour le Comité spécial des Nations Unies. Une importante équipe de personnel de sécurité s'apprête à rejoindre le contingent de garde des Nations Unies en Iraq. Nos officiers servent aussi depuis 40 ans sur la ligne d'armistice en Corée en tant que membres de la Commission neutre de contrôle. Voilà qui montre bien que servir la communauté internationale est pour nous une tradition qui procède de notre volonté d'assumer notre part des responsabilités internationales.

Dans un autre domaine, nous avons participé pendant 30 ans aux travaux du Comité de la décolonisation. En regardant cette salle, je m'aperçois qu'il n'est pas un seul pays parmi les quelque 130 admis après la fondation des Nations Unies que nous n'ayons aidé à prendre possession du siège qu'il occupe.

Comme les membres de l'Assemblée le savent, la République tchèque brigue un siège non permanent au Conseil de sécurité. Elle se présente aux élections en faisant valoir son passé, un passé fait de services rendus et d'expériences accumulées. Fort de cela, je sollicite l'appui des membres lors des prochaines élections.

Ainsi que de nombreux orateurs l'ont d'ores et déjà mentionné au cours du débat général, le monde est différent de ce qu'il était il y a 50 ans. En conséquence, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité sont arrivés à un tournant. Tout bien considéré, mon

gouvernement est d'avis que dans l'ensemble, le Conseil de sécurité nous rend actuellement de grands services. Ces dernières années, il a cessé d'être une simple attraction accessoire sur la scène politique mondiale. De fait, maintenant, il occupe souvent le devant de la scène. Il en résulte que le Conseil et l'Organisation des Nations Unies dans leur ensemble, cherchent à se montrer à la hauteur des espoirs, toujours plus grands, que le monde place en eux.

Quels que soient les changements proposés, les efforts que nous ferons pour réformer le Conseil doivent être raisonnables et procéder du consensus et d'un esprit de compréhension mutuelle. Le Conseil de sécurité doit s'adapter aux nouvelles réalités mondiales en matière politique, économique, sociale et de sécurité. Certains pays sont devenus d'importants membres de la communauté internationale. Un élargissement du Conseil de sécurité doit avant toute chose respecter les principes d'efficacité et de responsabilité d'application de ses décisions. Une répartition géographique équitable est non moins importante.

Toutefois, certains changements s'imposent aujourd'hui. Le Conseil de sécurité multipliant ses réunions officieuses à huis clos, il règne un certain sentiment de frustration parmi les pays non membres. Nous voulons une plus grande transparence et une meilleure communication. Nous voulons un meilleur équilibre entre le Conseil et l'Assemblée générale.

A cet égard, la distribution aux Membres du programme de travail mensuel du Conseil de sécurité est un premier pas dont il convient de se féliciter. Inviter les présidents des groupes régionaux pour des réunions d'information est très utile aussi. Je suis persuadé que le Conseil élaborera d'autres mesures en ce sens susceptibles d'être appliquées immédiatement. Si la République tchèque est élue, ma Mission permanente s'efforcera d'arriver à d'autres mesures de ce genre.

La crédibilité de l'Organisation des Nations Unies dépend entre autres des résultats obtenus par les quelque 80 000 membres de son personnel, militaire et civil, engagés dans 17 opérations de maintien de la paix aux quatre coins du monde. Désormais, la gestion des crises suppose non seulement la classique séparation des adversaires, mais aussi la protection des convois humanitaires, la surveillance des élections et le respect des droits de l'homme. Les soldats de la paix sont souvent envoyés dans des pays où il n'y a pas de gouvernement qui fonctionne et où les accords ne valent pas plus que le prix du papier sur lequel ils sont imprimés. C'est ainsi que les Casques bleus sont de plus en plus souvent la cible de groupes armés incontrôlés. Alors même que se déroule ici le débat général, des membres des forces de maintien de la paix meurent dans des accrochages avec des seigneurs de la guerre.

La République tchèque se félicite que la discussion sur l'"Agenda de la paix" du Secrétaire général s'intensifie. La résolution adoptée à la quarante-septième session de l'Assemblée générale est un premier pas, si timide soit-il, dans la bonne direction. Toutefois, une coopération beaucoup plus intense non seulement entre les Etats Membres, mais aussi entre les Etats Membres et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, est nécessaire si l'on veut créer un mécanisme fonctionnel et efficace de maintien de la paix. Le travail de notre organisation doit répondre au caractère changeant du maintien de la paix. La création proposée d'un groupe de travail qui, sous les auspices du Conseil de sécurité, serait chargé d'examiner ces questions et d'élaborer propositions et recommandations est une idée intéressante.

Le nombre considérable de conflits régionaux et nationaux fait partie du tableau global de sécurité. La coopération entre l'ONU et les institutions régionales est un instrument utile, parmi d'autres, pour résoudre ces conflits. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) joue un rôle important dans la région Europe-Asie. La résolution 47/10, adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a constitué le premier pas formel dans la voie de la coopération entre l'ONU et la CSCE. Ce n'est pas fortuitement que la coopération et la coordination de ces deux organisations ont été mises au point alors que la Tchécoslovaquie assumait la présidence de la CSCE. Les ressources limitées des deux organisations nous contraignent à essayer de coordonner et de compléter leurs opérations et leurs missions.

Pour satisfaire nos propres intérêts vitaux, nous nous efforçons d'intensifier la coopération et l'interaction avec des organisations capables de donner des garanties efficaces de sécurité. Cela ne signifie pas, toutefois, que nous demandions passivement à d'autres de veiller à notre sécurité. Au contraire, nous voulons participer activement à ce processus à deux voies. Cet effort sous-entend, entre autres choses : d'abord, notre contribution constructive, en tant que pays doté d'une industrie nucléaire avancée, au renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à sa prolongation au-delà de 1995; deuxièmement, l'adoption de mesures obligatoires visant à réduire les risques de prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs, notamment en nous joignant au Régime de contrôle des technologies missilières et au Groupe australien; enfin, la ratification rapide et l'application complète de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques.

Une crise financière menace notre organisation. La discipline financière des Etats Membres n'est qu'une des conditions préalables à l'amélioration de la situation.

L'utilisation plus efficace des ressources disponibles et le contrôle accru des Etats Membres qui les utilisent sont tout aussi importants. Nous devons mettre mieux à profit les mécanismes de contrôle déjà en place. Nous sommes donc pour la création d'un poste d'inspecteur général aux responsabilités importantes.

Le système des Nations Unies accorde également une grande attention aux problèmes liés au développement social; on compte ainsi de nombreuses réalisations depuis la création des programmes de développement et des institutions spécialisées. La République tchèque considère que les problèmes liés au développement économique et social doivent être l'une des priorités des décisions politiques prises à l'échelle internationale, car ces problèmes ont un effet direct sur d'autres questions brûlantes dans le monde, telles que les guerres locales et ethniques, la drogue, la pauvreté et la sous-alimentation dans certaines régions du monde.

Cependant, malgré les nombreux succès des institutions spécialisées, il serait encore possible d'améliorer leur rendement et leur efficacité. Nous croyons qu'il est possible d'améliorer, entre autres choses, la focalisation sur des objectifs spécifiques; l'élimination de la redondance dans certaines activités; l'utilisation plus efficace des ressources disponibles; la réduction de la bureaucratie et l'accroissement de la souplesse; et, enfin, l'augmentation de la coopération entre les institutions.

Nous accordons également une grande importance aux questions environnementales, car certaines parties de notre pays sont parmi les régions les plus ravagées du monde sur le plan environnemental. En plus de ses effets sur la santé de la population, cette situation sape l'économie de tout le pays. Le développement durable représente bien plus que la dernière expression à la mode pour nous : dans notre pays, cela signifie trouver le bon équilibre entre les préoccupations que suscite l'environnement et les aspirations au développement.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a constitué une étape importante vers la solution de ce problème sous toutes ses dimensions. Toutes les décisions relatives à la CNUED adoptées à la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sont très importantes. La République tchèque participera à leur application même si tous les programmes ne sont pas directement liés à ses intérêts nationaux. Nous saluons la création de la Commission du développement durable. Le mandat de la Commission, son programme de travail et l'expérience qu'elle a acquise au cours de sa brève existence marquent déjà l'importance qu'elle aura à l'avenir. En tant que membre de la Commission, la République tchèque s'intéresse de près au travail de celle-ci.

Certaines régions d'Europe centrale et de l'Est sont à la limite de zones d'instabilité. Nous avons acquis une expérience inestimable dans la solution de problèmes résultant de la désintégration du monde totalitaire, alors que notre perspective du monde repose aujourd'hui sur une démocratie européenne stable. Cette double perspective peut nous aider à identifier les risques et trouver des solutions. Nous pensons pouvoir contribuer aux affaires mondiales, et nous sommes prêts à assumer notre part de la responsabilité dans ce domaine. C'est l'une des raisons qui a amené la République tchèque à poser sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité. Nous croyons que nous serons en mesure d'utiliser efficacement notre expérience et notre perception du monde, et nous comptons sur l'appui de tous.

M. Wong (Singapour) *(interprétation de l'anglais)* : Depuis que le Président de l'OLP, M. Yasser Arafat, a serré la main du Premier Ministre israélien sur la pelouse de la Maison blanche, rien ne nous semble plus impossible. La fin de la guerre froide a créé des possibilités de régler certains des conflits les plus difficiles, les plus destructeurs, les plus polarisants de notre époque.

L'apartheid touche à sa fin en Afrique du Sud. L'Europe de l'Est est libre. La Russie et les autres Etats de l'ancienne Union soviétique se relèvent des effets suffocants laissés par plus de 70 ans de communisme. L'unification de l'Allemagne s'est faite dans la paix.

En Asie, le Cambodge s'achemine vers la réconciliation nationale après voir connu près de 20 années de guerre. Le Viet Nam et le Laos effectuent leur réintégration dans la communauté de l'Asie du Sud-Est.

La Chine et Taïwan ont tenu cette année des pourparlers officieux directs à Singapour et à Beijing. Ils poursuivront leur propre dialogue à leur propre rythme. Il convient de les encourager à instaurer la confiance en travaillant de concert, comme ils le font déjà dans le cadre de la Banque de développement de l'Asie et du Conseil de coopération économique de la région Asie-Pacifique, et comme ils espèrent le faire dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Le changement s'effectue selon une dynamique qui lui est propre. Mais tous les changements ne sont pas salutaires. Les problèmes de l'après-guerre froide sont nombreux et bien connus. L'Organisation des Nations Unies sera contrainte de réagir. Nous avons assisté, ces dernières

années, à un net accroissement du nombre et de l'ampleur des opérations et des activités approuvées par le Conseil de sécurité.

Les procédures mises en place, comme la Commission mandatée par le Conseil de sécurité pour délimiter la frontière entre l'Iraq et le Koweït, ont contribué et continueront de contribuer à la stabilisation du monde de l'après-guerre froide, en offrant de précieux points de repère. Les institutions spécialisées des Nations Unies, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), jouent un rôle important en obligeant des pays réfractaires comme la Corée du Nord à se conformer à des règles de conduite internationalement acceptées dans le domaine sensible de la non-prolifération. La communauté internationale doit continuer à appuyer ces mesures éprouvées et confirmées et ces organisations.

Mais l'on escompte également que la fin de la guerre froide permettra au Conseil de sécurité de jouer un rôle plus ambitieux et d'assurer enfin la "responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales", en vertu des Chapitres V et VII de la Charte. Au Cambodge, en Haïti et en Somalie, entre autres, l'Organisation des Nations Unies fait oeuvre novatrice en s'interposant activement en tant qu'élément stabilisateur déterminant dans des situations qui seraient naguère apparues comme relevant essentiellement de la compétence nationale des Etats.

Les incidences juridiques, diplomatiques et politiques de cette évolution se font toujours sentir et ne sont pas encore pleinement comprises. Tous n'en sont pas entièrement satisfaits, mais je crois que la plupart des Etats Membres jugent la tendance actuelle comme généralement positive et favorable à l'instauration d'un monde plus sûr. La majorité d'entre eux souhaitent un Conseil de sécurité plus actif et plus efficace.

Le rapport du Secrétaire général sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, présenté conformément à la résolution 47/62 de l'Assemblée générale, a de ce fait suscité un vif intérêt. Un large consensus existe autour de l'idée selon laquelle, pour être efficace au cours du siècle à venir, le Conseil de sécurité ne peut pas se contenter d'extrapoler le mandat qui lui a été confié à partir de 1945 après l'interrègne de la guerre froide, mais il doit refléter fidèlement la configuration actuelle de la puissance à l'échelle mondiale. L'ordre international ne peut se bâtir sur la nostalgie. Un trop grand décalage avec la réalité condamnerait le Conseil de sécurité à perdre toute pertinence. A mesure qu'augmente le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies, chacun attend du Conseil de sécurité qu'il devienne plus représentatif de l'ensemble de l'Organisation.

La composition du Conseil de sécurité repose sur un compromis entre le principe de l'égalité souveraine des Etats et les réalités des politiques de puissance. Que tous les Etats soient égaux mais que certains, pour le meilleur ou pour le pire, exercent une influence disproportionnée sur l'ordre international n'est pas contestable. Les grandes puissances doivent conduire le mouvement. C'est une réalité. La reconnaissance du statut particulier des grandes puissances est donc indispensable à l'efficacité du Conseil de sécurité. Lorsque le moment critique arrive, seules les grandes puissances peuvent jouer un rôle décisif. Mais l'humeur de notre temps exige aussi que pour qu'une action bénéficie d'un consensus général, les grands recherchent le mandat du grand nombre.

Toutefois, la question est plus facile à définir qu'à régler. La question de l'augmentation précédente du nombre des membres du Conseil de sécurité a été posée lors de la session de l'Assemblée générale de 1956, lorsque l'éventualité d'une augmentation du nombre des sièges non permanents a été débattue. Un accord n'est intervenu qu'en 1963 et n'est entré en vigueur que deux ans plus tard, soit presque 10 ans après le début du processus. Le temps qui s'est écoulé illustre la complexité du sujet.

Ces difficultés persistent aujourd'hui. Certes, il existe des principes établis, énoncés au paragraphe 1 de l'Article 23 de la Charte, pour ouvrir la voie vers une éventuelle augmentation du nombre de sièges non permanents. Mais il n'existe pas de directives semblables en ce qui concerne la question encore plus importante qu'est l'augmentation du nombre de membres permanents. Le rapport du Secrétaire général doit donc être considéré avec réalisme comme n'étant que le commencement d'un long processus de débats dont on ne saurait assurément prédire l'issue au stade actuel.

Deux problèmes fondamentaux se posent. Le premier consiste simplement à déterminer la configuration actuelle des pouvoirs au niveau international telle qu'elle devrait se refléter dans la répartition des sièges de membres permanents. Cette tâche n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Lors de l'élaboration de la Charte, la fin de la seconde guerre mondiale, dont les vainqueurs et les vaincus étaient facilement reconnaissables, était en vue et préparée. L'intention était de donner aux vainqueurs la responsabilité principale de la direction du nouvel ordre international. Mais à l'époque, deux des "Trois Grands" vainqueurs, l'Union soviétique et le Royaume-Uni, étaient sceptiques à l'égard de l'idée que se faisait Roosevelt du rôle majeur que la Chine pourrait jouer dans le monde de l'après-guerre.

L'insistance de Churchill pour que la France figure dans ce groupe d'élite s'est heurtée au même scepticisme de la part de Roosevelt et de Staline.

Il sera plus difficile encore de décider qui appartient à la nouvelle élite. La fin de la guerre froide a pris tout le monde au dépourvu et son règlement a été loin d'être clair. La puissance économique, politique et militaire ne se trouve plus nécessairement en un seul lieu. Les Etats-Unis sont vainqueurs, mais leur redressement économique est lent et leur compétitivité affaiblie. La Russie connaît de graves difficultés économiques mais, parce qu'elle possède des armes nucléaires, elle demeure une grande puissance militaire qui exerce une influence déterminante sur ses anciens dominions, où la menace du chaos dans le monde de l'après-guerre froide est la plus forte. Le Japon et l'Allemagne sont de toute évidence des puissances économiques mondiales, mais aucune des deux ne jouit d'un consensus interne et régional quant à l'utilisation des forces militaires au-delà de leurs frontières.

Le deuxième problème est encore plus fondamental et controversé. L'Organisation des Nations Unies est une organisation internationale. Elle n'est pas et n'a jamais été censée être une organisation supranationale. L'Organisation a été créée par des Etats souverains et ne peut rien faire sans leur assentiment, un processus dans lequel les membres permanents ont une part plus que proportionnelle en raison de leur droit de veto. Je dis cela sans amertume, car c'est un fait que nul n'ignore. Tout projet d'amélioration de l'efficacité du Conseil de sécurité ne peut donc reposer simplement sur une vision abstraite des exigences de l'ordre international. Aucun plan susceptible de réussir ne saurait manquer de prendre en compte les avantages dont les membres permanents actuels bénéficient sur le plan national.

Mais s'il s'agit de permettre au nouveau Conseil de sécurité de refléter vraiment l'actuelle répartition des pouvoirs au niveau international, le processus devrait logiquement entraîner la mise à l'écart de certains des pays appartenant au groupe d'élite et la consécration d'autres pays. Même si certains devaient connaître cette consécration sans nécessairement que d'autres soient déplacés, l'élargissement du petit groupe des élus impliquerait la réduction relative du statut des membres permanents actuels. Il n'est donc pas surprenant que seul l'un des membres permanents se soit jusqu'ici déclaré sans ambiguïté en faveur de l'augmentation du nombre de sièges permanents. Ce n'est pas faire preuve de cynisme que de se demander s'il a eu l'audace de le faire parce que les autres s'étaient montrés si manifestement réticents sur ce point délicat. Aucun pays n'a jamais volontairement renoncé à ses privilèges ou à ses pouvoirs. Après tout, nous sommes en présence d'Etats souverains, et non de saints.

Il est impossible d'échapper au veto. Il n'y aucun moyen constitutionnel d'amender la Charte sans l'assentiment de tous les membres permanents, dont certains peuvent estimer qu'ils y perdront. Pourtant, le changement s'impose si nous ne voulons pas perdre l'occasion que nous offre la fin de la guerre froide - surtout pour les petits Etats, qui n'ont vraiment rien de mieux que les Nations Unies pour assurer leur sécurité.

Pour avancer, il n'y a d'autre possibilité que de façonner peu à peu un consensus en recourant à un processus laborieux de débats et de discussion. Forcer l'allure ou tenter d'imposer un accord de la majorité ne donnera rien. A cette étape préliminaire, il serait très utile de chercher à définir et à constituer un consensus sur des critères généraux objectifs que tous les membres permanents actuels ou candidats devront honorer. C'est une manière plus clinique et plus constructive de travailler que de s'engager dans une course de chevaux ou un concours de beauté pour choisir des pays donnés. Essayer de le faire à ce stade serait prématuré et provoquerait des dissensions. Mais la définition de critères objectifs permettra de déterminer des normes communes et, si l'entente est possible à ce sujet, un consensus portant sur des pays donnés se dessinera naturellement.

Cela exigera une réflexion sur le rôle de l'ONU dans le siècle à venir. A quelles épreuves se heurtera l'Organisation des Nations Unies dans la décennie prochaine? Quels seront le rôle et les priorité d'un nouveau Conseil de sécurité dans ces circonstances? Ces questions difficiles exigent l'examen le plus approfondi possible; l'Assemblée générale devrait constituer un groupe de travail représentant tous les Etats Membres qui serait chargé de les examiner et de formuler des critères objectifs concertés afférents à l'expansion du Conseil de sécurité, et surtout à l'augmentation du nombre des membres permanents.

Afin de stimuler le débat, Singapour propose ce qui suit. Tout d'abord, il faudrait repartir à zéro en ce qui concerne tous les membres actuels et futurs d'un éventuel Conseil de sécurité élargi. La mention anachronique d'"Etats ennemis", aux Articles 53, 77 et 107 de la Charte devrait être supprimée. Il est temps de mettre de côté les bagages du passé. L'idée qu'il pourrait ou devrait y avoir un cercle différent de membres permanents ne disposant pas du droit de veto n'est pas non plus réalisable. Aucun pays capable d'apporter une contribution en tant que membre permanent n'acceptera longtemps ce statut de deuxième catégorie. Cela ne ferait que miner le principe de la coopération des grandes puissances, sans laquelle le Conseil de sécurité ne peut fonctionner. Il n'est pas pratique ni même souhaitable de supprimer le droit de veto. Le fait que le droit de veto a fait l'objet d'un usage abusif n'enlève rien

à la fonction qui lui a été conférée. Il faut reconnaître cette réalité inéluctable : les grandes puissances n'accepteront pas de mettre leur puissance à la disposition d'une majorité pure et simple pour appliquer des décisions qui n'ont pas leur assentiment. C'est une soupape de sûreté qui empêche les Nations Unies de prendre des engagements auxquels elles ne peuvent se conformer. Toutefois, pour réduire le plus possible les abus du veto, au cas où serait augmenté le nombre de membres permanents, deux vetos au moins devraient être nécessaires pour bloquer une résolution.

Deuxièmement, le privilège doit se payer. Le rôle accru du Conseil de sécurité exigera des ressources supplémentaires. Une organisation qui est éternellement au bord de la faillite financière ne saurait faire face efficacement aux épreuves du siècle à venir. Un membre permanent devrait donc assumer une plus grande part du fardeau financier de l'ONU. Chacun des membres permanents devrait payer au moins 9 % des dépenses de fonctionnement de l'ONU et 11 % des opérations de maintien de la paix de l'ONU, ce qui représente en moyenne le pourcentage actuel de ces budgets déboursé par les cinq membres permanents.

Troisièmement, les membres permanents doivent la force, la volonté et la capacité d'en donner la preuve au service de la cause de l'ONU. La mission principale et la responsabilité principale du Conseil de sécurité consistent à maintenir la paix et la stabilité internationales. La force sera nécessaire pour rétablir l'ordre et le Conseil de sécurité ne pourra être efficace sans disposer d'une épée ayant une lame acérée. Tous les membres permanents doivent être prêts à donner effet à l'Article 43 de la Charte et à mettre leurs forces militaires à la disposition de l'ONU et à verser le sang s'il le faut pour défendre l'ordre international.

La liste que je viens de donner est loin d'être complète. D'autres membres feront des propositions quant aux critères appropriés. J'engage tous les membres à participer aux débats sur l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, pour que nous puissions bénéficier de l'éventail le plus large possible d'opinions et que nous arrivions à un consensus aussi large que possible.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection unanime. Je suis certain que vous mènerez à bon port la présente session. Je voudrais également saisir l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux six nouveaux Etats Membres de l'Organisation. Je suis certain qu'ils fourniront un apport positif à l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies.

M. Tsering (Bhoutan) *(interprétation de l'anglais)* : J'ai l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée les plus sincères salutations et les meilleurs voeux de S. M. Jigme Singye Wangchuck, Roi du Bhoutan, pour le succès de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime. Nous sommes persuadés qu'avec votre expérience et vos vastes connaissances, vous saurez conduire nos discussions comme il convient. Nous voulons également rendre hommage à notre Président sortant, M. Stoyan Ganev, pour la façon exemplaire dont il a dirigé nos travaux pendant la dernière session de l'Assemblée générale.

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue aux peuples et aux Gouvernements d'Andorre, de la République tchèque, de l'Erythrée, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de Monaco et de la Slovaquie, qui viennent de se joindre à la famille des nations. Nous sommes persuadés que leur appartenance à notre organisation en renforcera la vitalité et la vigueur.

Nous voudrions rendre un hommage spécial à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour sa direction dynamique. Ses initiatives ont commencé à imprimer à l'ONU des directions nouvelles et audacieuses. Son rapport à cette assemblée est clair et concis et constitue une bonne base pour le travail de notre session.

Les événements importants qui se déroulent autour de nous dans cette nouvelle décennie continuent de représenter des difficultés et d'offrir des occasions sans précédent. La poignée de main dans le jardin de la Maison Blanche entre le Premier Ministre Rabin et le Président Arafat ouvre la voie vers la paix et la tolérance au Moyen-Orient, après un siècle de haine et de méfiance. En appelant cet accord "la paix des braves", le Président Clinton a rendu hommage à leur courage. Des émotions profondément ancrées continueront d'obscurcir la raison et les groupes ne chercheront pas la guérison au même rythme. Nous nous joignons à ceux qui demandent aux extrémistes des deux côtés de renoncer à l'usage de la force. Ma délégation espère que l'accord conduira à une paix globale et durable sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle renforce encore son appui à la mise en oeuvre de tous les aspects de l'accord.

Quant à la situation dans le golfe Persique, nous exhortons toutes les parties à respecter la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité. Selon nous, pour que soit pleinement reconnue la souveraineté du Koweït, la frontière délimitée par l'ONU doit être internationalement respectée.

Ma délégation se réjouit du démantèlement progressif de l'apartheid et du processus évoluant vers le suffrage universel en Afrique du Sud. Nous avons récemment entendu dans cette instance l'appel historique lancé par M. Mandela pour que soient levées toutes les sanctions contre l'Afrique du Sud, et son appel doit être rapidement entendu.

Nous saluons les résultats positifs de la présence de l'ONU au Cambodge, en El Salvador et en Haïti. Ces résultats ne se sont toutefois pas encore fait sentir en Somalie et en Bosnie. Ma délégation condamne fermement la violence commise contre le personnel de l'ONU chargé des questions humanitaires et du maintien de la paix. Alors que s'accroît la nécessité du maintien de la paix dans d'autres parties du monde, il est clair que les conditions de toute intervention devront être soigneusement définies à l'avenir.

Ma délégation se félicite de la réduction de l'arsenal international d'armes nucléaires et autres et elle appuie la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au-delà de 1995.

En ce qui concerne la situation nucléaire sur la péninsule coréenne, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à respecter pleinement l'Accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'éviter tout soupçon et toute interrogation à son sujet.

A une époque qui se caractérise par la réduction de l'arsenal nucléaire mondial, procéder à de nouveaux essais serait superflu et incohérent. Nous exhortons tous les Etats dotés d'armes nucléaires à ne pas procéder à d'autres essais et à poursuivre les négociations en vue d'une interdiction totale des essais.

Alors que les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive dans le monde sont en cours de démantèlement, nous savons que des armes classiques sont utilisées dans tous les conflits qui font rage actuellement. Aucun des pays qui fournissent des armes ne peut se soustraire à la responsabilité morale qui lui incombe dans l'utilisation de ces armes. Nous appuyons pleinement le Registre des armes classiques des Nations Unies et demandons instamment que soit diminué le commerce international des armes.

Depuis deux ans, un accent particulier a été mis sur la rationalisation et sur une plus grande efficacité du Secrétariat de l'ONU. Lors des deux dernières sessions, l'Assemblée générale s'est penchée non seulement sur la réforme et la revitalisation de l'ONU, mais aussi sur les mesures à prendre pour faire de l'Assemblée générale une instance plus efficace et plus responsable. Même si des progrès ont été accomplis, la discussion sur la réforme et la restructuration de l'ONU se poursuit. Nous ne pouvons espérer que l'ONU, créée il y a près de 50 ans avec seulement 50 Membres, demeure inchangée et satisfasse en même temps les espoirs et les attentes de ses 184 Membres actuels alors que le monde est extrêmement différent. Il est clair que les réformes et la revitalisation ne peuvent se limiter à des changements dans la gestion et l'organisation : le rôle et les responsabilités de tous les principaux organes de l'ONU doivent être pris en compte.

Ma délégation estime que, dans le cadre de la discussion sur la réforme de l'ONU, le moment est propice à un élargissement du Conseil de sécurité. L'accroissement du nombre de ses membres doit être examiné en même temps que la question de la responsabilité. Bien qu'il soit nécessaire de préserver sa nouvelle efficacité, le Conseil de sécurité doit toujours être responsable de son action devant l'Assemblée générale.

La nécessité d'entreprendre une réforme et une restructuration semble, depuis quelques mois, avoir été quelque peu éclipsée par les difficultés financières de l'Organisation et des questions relatives à l'efficacité du fonctionnement et à une responsabilité appropriée. Nous convenons pleinement qu'il est nécessaire de réduire le gaspillage au minimum et de rationaliser le fonctionnement. L'examen de ces questions doit toutefois avoir lieu en dépit des préoccupations que suscite la santé financière de l'ONU. Nous exhortons tous les Membres à verser rapidement leurs quotes-parts. Le niveau actuel des quotes-parts tient pleinement compte, selon nous, de la capacité financière des Etats Membres à s'acquitter de leur contribution comme du rôle qu'ils assument au sein de l'Organisation. Selon un proverbe de mon pays, on doit charger sa monture en fonction de ce qu'elle peut porter. Bien que l'ONU ait fait beaucoup de chemin depuis trois ans, il est clair maintenant que nous ne pouvons continuer à la surcharger sans mettre à sa disposition les moyens et les ressources nécessaires.

La deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne cette année, a clairement reconnu qu'on ne saurait assurer le progrès social et la stabilité politique si les droits de l'homme ne sont pas respectés. La Conférence a également reconnu que les droits de l'homme et le progrès social ne peuvent être favorisés et préservés que dans un cadre naturel et économique sain. Quant à nous, nous sommes pleinement attachés à l'avancement des droits de l'homme de notre peuple.

Cette année, la Commission du développement durable a été créée comme convenu dans le programme Action 21 adopté lors du Sommet de la Terre. Le travail de cette commission offrira une nouvelle orientation pour la

préservation de l'environnement et donnera un nouvel élan aux activités de développement. Nous reconnaissons que si tout développement doit prendre place aux plans local et national, il existe clairement des dimensions régionales et internationales pour lesquelles des solutions doivent être trouvées au plan mondial. Le Bhoutan compte participer aux prochaines conférences mondiales sur la population et le développement, au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

La récession qui a frappé la plus grande partie de l'économie mondiale depuis un an n'a montré aucun signe de relâchement. Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que les performances économiques de la plupart des pays les moins avancés dans le monde aient continué d'être lamentables. Le revenu par habitant du dixième de la population mondiale qui vit dans ces pays a diminué au cours des trois dernières années malgré l'adoption du Programme d'action des Nations Unies en 1990. Alors que les pays les moins avancés ont entrepris de courageuses et douloureuses réformes structurelles de leurs économies, les restrictions budgétaires affectant les pays donateurs et les demandes concurrentes d'aide ont continué à faire ralentir le flux d'aide publique au développement en direction des pays les moins avancés. Tout en exprimant notre gratitude aux donateurs qui ont honoré et même dépassé les objectifs d'aide publique au développement, ma délégation aimerait appeler les autres à faire de même afin que les réformes puissent être maintenues et favorisées.

Le climat économique international stagnant qui prévaut depuis deux ans a été accentué par une série de catastrophes naturelles particulièrement pénibles qui ont touché de nombreuses régions du monde. Nous aimerions exprimer toute notre sincère sympathie à tous ceux qui, aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Népal et en Inde, ont subi d'énormes pertes humaines et matérielles par suite des récentes catastrophes naturelles. La capacité de réagir à de telles catastrophes doit figurer en tête de l'ordre du jour international. Cela comprend des investissements à long terme dans la préservation de l'environnement et d'autres mesures, dont des mécanismes d'alerte rapide, pour la protection contre les catastrophes naturelles.

Le Bhoutan continue de faire des progrès considérables dans le domaine du développement économique et social. Nous sommes actuellement en cours de décentralisation de l'administration pour ce qui est de la prise de décisions et de l'exécution des projets de développement. Nous accordons également la priorité à la mise en valeur des ressources humaines. Dans toutes nos activités d'édification de la nation, nous avons cherché à protéger notre riche environnement naturel et notre identité nationale particulière. Dans nos efforts, nous avons continué de recevoir un soutien généreux de la part des pays suivants : l'Inde, le Japon, la Suisse, le Danemark, les Pays-Bas, le Koweït, l'Autriche, la Norvège, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Australie, et de différentes institutions spécialisées et organismes de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Volontaires des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Je saisis cette occasion pour exprimer la sincère reconnaissance du peuple et du Gouvernement du Bhoutan à nos partenaires dans ce domaine du développement.

Nous en sommes à l'âge du multilatéralisme, et l'Organisation des Nations Unies est le centre autour duquel pivotera ce nouvel âge. L'Organisation des Nations Unies n'est plus simplement le gardien de l'ordre mondial, mais un facteur actif de la paix et du progrès humain. La coopération croissante entre ses Membres depuis la fin de la guerre froide a permis à l'Organisation de devenir plus efficace dans la poursuite de ces objectifs. Le succès à long terme de l'ONU, à notre avis, dépendra du caractère démocratique de son fonctionnement et de la mesure dans laquelle tous ses Membres, petits et grands, pourront participer au processus de la prise de décisions. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies deviendra la charnière d'un ordre mondial plus équitable et plus juste et parlera au nom de l'humanité tout entière plutôt qu'au nom d'un petit nombre de privilégiés.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* :
Malgré deux rappels au moins de ma part au sujet de la décision de l'Assemblée d'interdire les expressions de félicitations dans la salle de cette assemblée, cette pratique semble florissante. Je n'ai pas l'intention de la laisser se poursuivre plus avant en ma présence. Je préviens donc toutes les délégations que si un orateur oublie cette interdiction, je serai contraint de l'interrompre - de manière peu courtoise, je le crains - afin que l'ordre normal soit rétabli. Je demande donc une fois de plus à l'Assemblée de respecter la décision que nous avons prise tous ensemble pour le bon déroulement de nos travaux.

La séance est levée à 12 h 55.